

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

JEUNESSE

**ANIMATION VILLE VIE VACANCES -
ANNÉE 2015**

Délibération : **03.2015.023**

Transmis en préfecture le :

7 avril 2015

Séance du : **31 mars 2015**

Compte-rendu affiché le **7 avril 2015**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **25 mars 2015**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe
GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume
COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET,
Isabelle PICHERIT (à partir du point 8), François
VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault (à
partir du point 3), Lucienne DAUTREY, Philippe
MASSON, Pascale ROTIVEL, Serge BALTER,
Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO,
Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves
CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan
CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-
PERROT

Membres absents excusés à la séance :

Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian
ARNOUX, Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 8),
Yves GAVault (jusqu'au point 3), Olivier
BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Anne-Marie JANAS

Pouvoirs :

Bernadette VIVES-MALATRAIT à Fabienne
TIRTIAUX, Christian ARNOUX à Roland CRIMIER,
Olivier BROSSEAU à Guillaume COUALLIER,
Nicole CARTIGNY à Marie-Paule GAY, Anne-Marie
JANAS à Mohamed GUOUGUENI

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Monsieur Guillaume COUALLIER

La période des vacances scolaires révèle parfois une inégalité d'accès aux loisirs et est souvent marquée par l'inoccupation des jeunes en âge d'être scolarisés.

Le programme « Ville Vie Vacances », composante essentielle de la politique jeunesse, favorise au cours des différentes vacances scolaires une prise en charge éducative par un accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs pour des enfants et des jeunes sans activité et en difficulté.

Le dispositif Ville Vie Vacances, volet animations, s'adresse en priorité à tous les jeunes, filles et garçons, âgés de 11 à 18 ans, résidant dans les quartiers des agglomérations en Contrat de Ville (identifié comme tel ou en veille), même si, dans la mesure du possible, les activités proposées doivent favoriser le brassage et la rencontre des publics.

Depuis juin 2010, dans le cadre de la définition d'une véritable politique en direction des jeunes saint-genois, le service « Jeunesse » est devenu le référent pour les associations socio-éducatives et les partenaires associés du territoire tant au niveau du bâtiment, des demandes de subvention que sur le fonctionnement propre.

Ainsi, avec la gestion du Comité Local VVV en sus, c'est toute la pertinence de la coordination des différents dispositifs liés à la Jeunesse et du partenariat avec les acteurs locaux qui prend du sens.

Chaque trimestre, le Comité local regroupant les partenaires financiers (État et CAF), les structures socio-éducatives porteuses de projets (Maison de Quartier des Collonges, Centre Social et Culturel des Barolles) et le service « Jeunesse » se réunissent pour débattre des futurs projets qui seront mis en place au cours des vacances scolaires et qui seront par la suite défendus pour validation par la cellule départementale des VVV.

Les projets doivent mettre l'accent sur la qualité éducative au détriment d'une démarche de simple consommation de loisirs tout en proposant une ouverture au monde extérieur et en développant des actions à contenu citoyen et civique.

Par délibération en date du 24 février 2015, le Conseil Municipal décidait le principe de reconduction des opérations VVV - animations.

En 2015, l'enveloppe inscrite par la Ville est de 5 000€, tenant compte des actions à venir qui seront menées par la Maison de Quartier des Collonges et le Centre Social et Culturel des Barolles.

Dans le même temps, et comme l'année précédente, l'enveloppe de l'État (participation attendue : 10 000€) ne sera pas confiée à la Ville mais versée directement aux porteurs de projets. Aussi les associations concernées et porteurs de projet devront fournir un bilan de leur action à l'issue de chaque période de vacances scolaires.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à verser par décision la participation de la Ville aux différents porteurs de projets des opérations Ville Vie Vacances année 2015;
- **DIRE** que les dépenses seront imputées au budget Ville;
- **DIRE** que les subventions versées sont conditionnées à la réalisation de l'action et que la subvention n'est versée qu'a posteriori à réception du bilan.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guillaume COUALLIER ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENUS

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.